



21 Grande rue  
25170 CHAUCENNE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE  
DU 4 juin 2019 à 19h30

Président de séance : Bernard VOUGNON

**Présents :** Bernard Vougnon, Alain Roset, Mohammed Oubenaïssa, Bernard Merger, Marie-José Vergon-Trivaudey, Daniel Moine

**Absents excusés :** Jean-Luc Royer, Philippe Morel, Christian Dyssli, Jean-François Bertin, Jean-Luc Guillaume, Audrey Vuillemin, Leonel Mounoussamy, Marine Martin-Jary.

**Secrétaire de séance :** Alain Roset

Date de la convocation : 29 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 6

Suffrages exprimés : 0

## 1/ INFORMATIONS

- **Absence J. Luc Guillaume**

J. Luc Guillaume est absent ce jour car hospitalisé pour une petite intervention conseillée par son ophtalmologue.

- **Délégation marocaine**

Une réception a eu lieu le 22 mai à Noironte pour clore la visite des écoliers marocains à leurs homologues du RPI, en présence de Monsieur le Consul du Maroc et du Vice-Consul.

Les enfants sont très contents au terme d'une semaine très chargée en découverte et animations. Les communes du Rpi se sont engagées à participer aux frais de la réception de clôture de la semaine d'échanges.

- **Permis de construire les Rives de la Lanterne**

La construction de la maison de M. Pinheiro Dos Santos, réalisée par Néolia s'est révélée non conforme au permis de construire délivré par la commune suite à un contrôle effectué par les services de la CAGB.

La construction ne respecte pas le cône de vue imposé par la réglementation et occasionne une gêne pour les voisins. Le cône de vue est amputé par le coin de la maison.

La commune a demandé l'arrêt des travaux pour réalisation non conforme au permis de construire.

Une réunion a eu lieu avec Néolia, qui par ailleurs a reconnu son erreur et propose, après consultation de son client, de couper le coin de la maison de façon à respecter le cône de vue et ne pas remettre en cause l'ensemble de la construction.

Si le client en est d'accord, la commune est disposée à étudier un permis modificatif dont les frais seront supportés par Néolia.

- **Acquisition de matériel**

La commune a fait l'acquisition d'un véhicule Renault Kangoo d'occasion et d'une remorque 2 essieux nécessaires à l'accomplissement des tâches de l'employé communal, qui jusqu'à ce jour utilisait son propre véhicule.

- **Lotissement les Rives de la Lanterne**

État des réservations au 20 mai 2019 : reste 4 lots à vendre.

Un projet concernant le lot destiné à l'habitat collectif a été présenté à la municipalité. Un ensemble de 9 logements locatifs réalisé par des modules en bois préfabriqués permettrait de rester dans une enveloppe financière compatible avec l'objectif de loyers modérés. De plus cette technique présente l'avantage d'une réalisation plus rapide. Les logements seraient de type T2 à T4 pour des loyers de 347 à 455 €.

L'objectif du constructeur est de livrer ces logements fin 2020.

- **Réunion ACN à Noironte pour l'école**

L'ordre du jour de la réunion du 22 mai prévoyait d'aborder le financement du fonctionnement de la future école sur 2 sites à direction unique.

A la demande du maire de Noironte, T. Laurent a présenté le programme de réception des enfants marocains.

Le projet commun prévoit que les enfants de maternelle de Chauenne soient accueillis à Noironte temporairement pendant les travaux de rénovation du centre de vie de Chauenne.

Thierry Laurent précise que le changement de lieu de scolarité temporaire ne peut être fait qu'avec l'accord du rectorat. La demande devra être faite, selon Noironte, par Chauenne. Cet avis n'est pas partagé considérant que la rénovation à Chauenne s'inscrit dans un programme plus complet devant permettre de proposer à terme une école intercommunale à direction unique sur deux sites. Le maire de Noironte fait part de son intention de refaire sa salle des fêtes en même temps que les travaux de Chauenne. Noironte est dans l'attente d'un nouveau projet de restructuration dont la présentation est annoncée pour la fin juin.

Un courrier en provenance du sénateur M. Groperrin, indique que le Sénat lance une consultation nationale sur l'école. Le maire de Chauenne a contacté ses homologues à Audeux et Noironte pour leur demander s'il ne serait pas judicieux de faire une réponse collective sur le sujet. Une réponse positive nous a été transmise par Audeux. Le maire de Noironte étant absent cette semaine, il faudra attendre son retour pour avoir une réponse.

- **Réhabilitation du centre de vie.**

Nous devons rencontrer M. Delitot, en charge du dossier à la CAGB, le 23 mai. Il nous informe la veille, par téléphone, qu'il ne donnera pas suite à la réunion pour cause de surcharge de travail et qu'il ne pourra rien proposer avant fin juin. Suite à cela, le maire de Chauenne a appelé la responsable du service pour lui transmettre notre mécontentement et lui demander d'affecter quelqu'un sur ce dossier. Elle confirme la charge de travail du service et ne peut proposer de solution.

Le maire de Chauenne a mis à profit une réunion à la CAGB avec MM. Baulieu et Krieger pour leur demander d'apporter une solution au problème. M. Baulieu missionne M. Krieger pour apporter une réponse à cette question. Rendez-vous a été pris et M. Krieger accompagné de la responsable du service Aide aux Communes et d'un technicien sont venus à Chauenne ce matin afin qu'il leur soit réexpliqué le projet.

Le maire de Chauenne propose :

Soit la CAGB nous met quelqu'un à disposition rapidement,

Soit la CAGB acte de son impossibilité à traiter le dossier et Chauenne reprend ce qui a été fait jusqu'ici par l'agglomération puis se charge de trouver un cabinet qui pourra l'aider à réaliser ce projet.

M. Gonon, élu au Conseil Départemental, rappelle que le département est prêt à mettre à disposition une assistance à maitre d'œuvre.

M. Krieger s'est engagé à donner une réponse avant le 11 juin.

le bâtiment a passé la visite de sécurité avec succès. La commission demande quelques améliorations minimales :

Pose de serrures à boutons sur 3 portes, sorties et issues de secours.

- **Forêt.**

lors du dernier conseil, a été évoquée l'acquisition d'une parcelle boisée de peupliers route d'Emagny. Une proposition de principe avait été adoptée consistant à valider le projet sous réserve de l'avis de l'ONF.

L'ONF confirme que cette acquisition est intéressante pour la commune. Le notaire et le propriétaire ont été avertis de notre intention d'acheter.

La commune a fait jouer son droit de préemption et a fait une proposition au notaire au prix demandé (70 ares pour 2 100 €).

- **Emploi d'été.**

La commune d'Audeux sera sollicitée afin d'étudier la possibilité de remplacement de notre employé municipal pendant ses congés d'été par un de ses agents.

- **Quorum.**

Le quorum n'étant pas atteint, il n'y aura pas de délibérations lors de cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Bernard VOUGNON



